



syndicat mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques (Siren : 254800592)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Mende
Arrondissement	Mende
Département	Lozère
Interdépartemental	oui

### Date de création

Date de création	01/12/1990
Date d'effet	01/12/1990

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Jacques BLANC

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	14, Boulevard Henri Bourrillon
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	48000 MENDE
Téléphone	04 66 65 60 00
Fax	
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	69 067
Densité moyenne	31,52

## Périmètres

Nombre total de membres : 31

- Dont 26 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
48	Allenc (214800039)	241
48	Bagnols-les-Bains (214800146)	229
48	Banassac (214800179)	903
48	Canilhac (214800336)	162
48	Chadenet (214800377)	104
48	Chirac (214800492)	1 202
48	Grèzes (214800724)	197
48	La Canourgue (214800344)	2 237
48	Lachamp (214800781)	185
48	Le Bleynard (214800278)	410
48	Le Monastier-Pin-Moriès (214800997)	971
48	Les Salces (214801870)	103
48	Marvejols (214800922)	5 274
48	Montrodat (214801037)	1 279
48	Recoules-de-Fumas (214801243)	96
48	Ribennes (214801268)	170
48	Rieutort-de-Randon (214801276)	767
48	Saint-Amans (214801334)	156
48	Saint-Bonnet-de-Chirac (214801383)	72
48	Sainte-Hélène (214801573)	75
48	Saint-Germain-du-Teil (214801565)	817
48	Saint-Julien-du-Tournel (214801649)	117
48	Saint-Léger-de-Peyre (214801680)	187
48	Saint-Pierre-de-Nogaret (214801755)	174
48	Saint-Saturnin (214801813)	69
48	Trélans (214801920)	101

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
48	CC Coeur de Lozère (244800405)	CC
48	CC du Pays de Chanac (244800504)	CC
48	CC du Valdonnez (244800389)	CC
12	SIAH de la haute vallée du Lot en Aveyron (251201034)	SIVU
12	SIAH de la Vallée du Dourdou (251200051)	SIVU

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

## Compétences exercées par le groupement

## Environnement et cadre de vie

## - Autres actions environnementales

*Le syndicat mixte a pour objectif, sur son territoire et dans le respect des compétences qui lui sont transférées : de valoriser l'espace rivière et des zones humides, de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau superficielle et souterraine, ainsi que des milieux aquatiques à l'échelle du territoire du syndicat dans l'objectif d'atteinte de bon état des masses d'eau et de respect des objectifs du SDAGE Adour-Garonne, et d'informer et de sensibiliser la population, sur la gestion des rivières et des risques d'inondations. Pour la réalisation de cet objet, le syndicat mixte exerce les missions suivantes :*

*I. Missions obligatoires à tous les membres*

*I.1. Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau superficielle et souterraine et des milieux aquatiques* En matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau superficielle et souterraine et des milieux aquatiques le syndicat a pour mission : la connaissance et le suivi des milieux aquatiques, l'élaboration, l'animation, la coordination, la mise en œuvre et le suivi de programmes de gestion intégrée des rivières, de la ressource en eau et des milieux naturels (Plans Simples de Gestion des cours d'eau, Plans Pluriannuels de Gestion des cours d'eau, Contrats de rivières...), d'appuyer les actions des structures partenaires du syndicat lorsqu'elles concourent aux objectifs du syndicat en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

*I.2. Gestion des inondations* En matière de gestion des inondations, le syndicat a pour mission : d'appuyer l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations du bassin du Lot, le conseil et l'assistance de ses membres, en vue de la réalisation de leurs projets (études, travaux, documents communaux d'informations sur les risques, plans communaux de sauvegarde) dès lors qu'ils concourent aux objectifs du syndicat en matière de prévention des inondations ou qu'ils sont d'intérêt général, l'étude, l'aménagement, la gestion des zones naturelles d'expansion de crue dont notamment leur acquisition, l'étude, le conseil et l'assistance à la mise en place et à la mise en œuvre d'un système d'alerte de crue locale par les membres sur les secteurs à risque d'inondation non couvert par le service de prévention des crues ou en complément de ce service lorsque nécessaire.

*I.3. Valorisation de l'espace rivière* Le syndicat mixte a pour mission le conseil et l'assistance de ses membres dans l'aménagement des cours d'eaux permettant la pratique d'activités sportives en harmonie avec la gestion des rivières et en concertation avec les acteurs locaux, le conseil et l'assistance de ses membres dans l'aménagement paysager permettant une meilleure intégration des rivières et cours d'eau dans leur environnement.

*I.4. Communication, information* Le syndicat mixte a pour mission, dans les domaines de compétences obligatoires, de : développer des programmes d'information et des outils de communication (site internet, bulletins, plaquettes, articles, films, expositions...) auprès des populations et des différents acteurs du domaine de l'eau, porter des actions d'information et de sensibilisation sur la fragilité de la ressource en eau et des milieux aquatiques et sur le risque inondation, à l'échelle du périmètre du syndicat, promouvoir les activités de loisir liées à l'eau par des outils de communication (site internet, bulletins, plaquettes, articles, films, expositions?) auprès du grand public.

*II. Mission facultative : Elaboration du SAGE Lot Amont* Le syndicat est chargé de l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du contenu du SAGE Lot Amont. A ce titre, il assure : l'animation et le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau et des commissions de travail instituées par la CLE, les études relevant de ses compétences et relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et l'élaboration du SAGE Lot Amont, l'élaboration des documents du SAGE Lot Amont : états des lieux, objectifs, diagnostics, orientations et mesures, le suivi de la mise en œuvre du SAGE Lot Amont, la vérification de la compatibilité de toute opération inscrite dans le domaine de l'eau avec le SAGE et les actions nécessaires à rendre ces opérations compatibles.

Par substitution

## Aménagement de l'espace

## - Etudes et programmation

Par substitution

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)